

## **Comité mixte permanent des questions touchant les investisseurs particuliers Mandat**

**Le 24 avril 2008**  
**Mis à jour le 28 août 2008**

### **Introduction**

Après l'Assemblée des investisseurs de 2005, un comité de suivi, composé de représentants de la haute direction l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (anciennement l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières), de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels, de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement et de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, a été mis sur pied afin de surveiller les questions touchant les investisseurs particuliers et de se pencher sur celles-ci.

Les efforts coordonnés des quatre organismes ont produit d'importants résultats et ont permis de mettre en place une solide base pour assurer un dialogue et une collaboration continus entre les organismes sur les projets relatifs aux questions touchant les investisseurs particuliers.

Les quatre organismes s'engagent à poursuivre leurs efforts en ce qui concerne les questions touchant les investisseurs particuliers et conviennent que le travail du comité devrait se poursuivre sous la forme d'un Comité mixte permanent des questions touchant les investisseurs particuliers (« CMP »).

### **Objet**

Le CMP a pour objet de :

- fournir un forum efficace dans lequel les questions touchant les investisseurs particuliers peuvent être abordées et examinées par la direction des quatre organismes;
- cerner les possibilités d'aborder, d'une manière coordonnée, les questions courantes et nouvelles qui ont des répercussions sur les investisseurs particuliers et de définir les démarches à adopter à cet égard.

Le CMP se concentrera sur les affaires relatives aux investisseurs particuliers qui intéressent les quatre organismes, soit : améliorer la sensibilisation des investisseurs, assurer une meilleure transparence des produits d'investissement offerts en vente aux investisseurs particuliers et renforcer autrement l'efficacité des protections offertes aux investisseurs particuliers.

## **Adhésion et structure**

- Les quatre organismes se partageront la responsabilité du CMP.
- Le CMP sera formé d'un représentant de la direction de chacun des quatre organismes et d'au moins une autre personne de chaque organisme.
- Le CMP se réunira officiellement au moins une fois par trimestre et on s'attend à ce qu'il convoque d'autres réunions à des fins de consultation et de participation externes.
- Les réunions du CMP seront présidées par un représentant de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

## **Processus**

Le CMP prévoit cerner les domaines de discussion à partir de diverses sources, notamment :

- les commentaires sur les propositions de politiques de l'un ou l'autre des quatre organismes soumis par les investisseurs et les parties exprimant leurs points de vue sur les questions touchant les investisseurs particuliers, par le biais du processus d'avis public et de commentaires;
- les affaires à l'égard desquelles les quatre organismes reçoivent fréquemment des questions ou des commentaires de la part des investisseurs particuliers (c.-à-d., les FAQ ou les questions communes cernées par les infocentres respectifs des quatre organismes);
- les groupes de discussion ou les consultations avec les investisseurs qui peuvent être organisés par l'un ou l'autre des quatre organismes ou par le CMP dans son ensemble;
- les pièces, les commentaires et les documents relatifs à la défense des droits qui portent sur les questions touchant les investisseurs particuliers;
- les commentaires du personnel et des conseils d'administration des quatre organismes;
- la surveillance de l'évolution de la réglementation dans les autres territoires de compétence;
- les commentaires des parties et des experts invités.

## **Consultations et commentaires sur les questions touchant les investisseurs particuliers**

Le CMP prévoit faire appel à une expertise externe et solliciter les avis de gens de l'extérieur, notamment :

- en invitant les parties qui possèdent des connaissances pertinentes sur les questions précises qu'il a cernées à lui faire part de leurs commentaires et suggestions;
- en animant ou en organisant des forums de discussion portant précisément sur les questions cernées.